



L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur André PHILIPOT, Maire sortant, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier PETITPAS, doyen d'âge .

Date de Convocation	16/03/2026
Date d’Affichage	16/03/2026
Nombre de Conseillers en exercice	15
Présents	14
Votants	15

Étaient présents :

Mr Rémi BALLUAIS, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Yann SUIRE, Mme Chantal BLANCHARD, Mr Anthony PRUNIER, Mme Sylvie TOUCHARD, Mr Jean-Christophe HARDY, Mme Elise BODIN, Mr Patrice MOUTEL, Mme Céline GROUSSARD, Mr David LETOURNEUR, Mme Catherine LEBORGNE.

Absents :

Mr Clément BUET donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme Chantal BLANCHARD.

N°065-2026

Election du Maire

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-7, L2122-8 et L2122-10 du Code Général des collectivités territoriales, a invité le Conseil a procédé à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues à l'article F2122-7 de ce code.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Monsieur BALLUAIS Rémi fait acte de candidature après avoir donné les raisons de sa motivation pour le projet « Poursuivre et bien vivre à Laignelet »

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme Stéphanie GARNIER et Mme Laëtitia SALIOT, assesseurs procèdent au dépouillement en présence de Monsieur Didier PETITPAS, doyen de l'assemblée.

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 13 suffrages exprimés pour ;
- 1 suffrage blanc ;

Le conseil municipal, décide, par :

- 13 voix Pour,
 - 1 Abstention,
 - 0 voix Contre
-
- **D'ELIRE** Monsieur Rémi BALLUAIS maire de la commune de Laignelet ;
 - **D'INSTALLER** Monsieur Rémi BALLUAIS en qualité de maire de la commune de Laignelet ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur Rémi BALLUAIS à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

